

AIDE À LA RÉNOVATION DE L'HABITAT

La Communauté de Communes du Nogentais a engagé une étude pré-opérationnelle pour la mise en oeuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) dans son territoire intercommunal. La réalisation de cette étude a été confiée au bureau d'étude Urbam Conseil. Tout au long de l'OPAH un accompagnement dans la réalisation des travaux ainsi que des aides financières (sous condition de ressources) seront proposés aux propriétaires.

La Collectivité souhaite connaître vos besoins en matière de l'habitat afin de réserver les crédits nécessaires, ainsi que des propriétaires volontaires pour des expertises tests pour les illustrer.



Amélioration de la performance énergétique



Adaptation au maintien à domicile / au handicap



Traitement de l'inconfort / de la dégradation ou réhabilitation lourde

Vous envisagez des travaux de rénovation ?

Faites connaître votre projet en complétant le coupon réponse ci-dessous

À retourner avant le 1er juin 2022 à la Communauté de Communes du Nogentais

9 Rue Etape au Vin - BP 2 - 10401 Nogent-sur-Seine Cedex ou contact@ccdunogentais.fr

Ces démarches sont gratuites et ne vous engagent pas

Les données recueillies seront traitées de manière confidentielle par Urbam Conseil et conservées pendant la durée de l'étude.

Pour toute question sur le traitement de vos données ou pour exercer vos droits, vous pouvez contacter Urbam Conseil :

45 Bis Rue de Nancy, BP 80 246, 88007 EPINAL Cedex ou au 03.29.64.05.90



Etude pré-opérationnelle à la mise en oeuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) Communauté de Communes du Nogentais

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone ou adresse mail :

Votre logement nécessiterait des travaux. Il s'agit :

de votre résidence principale dont vous êtes : propriétaire locataire

d'un logement locatif dont vous êtes propriétaire : occupé vacant

Précisez l'adresse de ce logement

Votre logement est-il situé dans une copropriété ? oui non

Le logement a-t-il été construit il y a plus de 15 ans ? oui non

Les travaux concernent :

l'amélioration de la performance énergétique

le traitement de l'inconfort / de la dégradation ou une réhabilitation lourde

l'adaptation au maintien à domicile / au handicap

Autre, veuillez préciser :

Seriez-vous volontaire pour que votre logement fasse l'objet d'une étude de cas dans le cadre de cette étude ? (entretien téléphonique préalable) oui non